

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
7 mars 2024**

PUBLIE LE : 21 MARS 2024

**Délibération n°240307-4 : Restauration du fonds Guillaumot – Convention de mécénat avec le
Crédit Agricole d’Ile de France Mécénat et la fondation Crédit Agricole Pays de France**

L’an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le deux février, s’est réuni à l’Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 7 MARS 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES

Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d’Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<i>Nombre de communes</i>	:		2
QUORUM	:		5
<u>Délégués présents</u>	:	6 pour les délibérations n° 240307-1 à n°240307-3 5 pour les délibérations n° 240307-4 à n°240307-5	
<u>Pouvoirs</u>	:	2 pour les délibérations n°240307-1 à n°240307-3 1 pour les délibérations n° 240307-4 à n°240307-5	
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8 pour les délibérations n°240307-1 à n°240307-3 6 pour les délibérations n°240307-4 à n°240307-5	

OBJET : RESTAURATION DU FONDS GUILLAUMOT – CONVENTION DE MECENAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE MECENAT ET LA FONDATION CREDIT AGRICOLE PAYS DE FRANCE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 238 bis ;

CONSIDERANT que le Musée dispose d'une collection de 297 dessins d'Auguste-Alexandre Guillaumot nécessitant une restauration ;

CONSIDERANT que le Musée a sollicité le concours du Crédit Agricole d'Ile de France Mécénat et de la Fondation Crédit Agricole - Pays de France, particulièrement engagés en faveur du patrimoine et de la promotion des jeunes talents, afin d'établir une opération de mécénat pour la restauration du fonds Guillaumot ;

CONSIDERANT en conséquence le projet de convention de mécénat portant sur une participation financière totale des mécènes à hauteur de 80 000 euros TTC, pour des contreparties matérielles et immatérielles d'un montant total maximum de 20 000 euros TTC conformément aux règles applicables en matière de mécénat ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de mécénat relative au projet de restauration du fonds Guillaumot, avec le Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat, sis 26 Quai de la Rapée 75012 Paris (Siret 793 876 947 00011) et La Fondation Crédit Agricole Pays de France, sise 48 rue La Boétie 75008 Paris (Siret 439 062 258 00025), prévoyant une participation financière totale des mécènes à hauteur de 80 000 euros TTC, pour des contreparties matérielles et immatérielles d'un montant total maximum de 20 000 euros TTC.

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution incluant tout avenant sans incidence financière.

Fait à Marly-le-Roi, le 21/03/2024

Transmis en préfecture et affiché le 21/03/2024

Pour Extrait Conforme



Clarisse ZANN
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal